

CALENDRIER D'EXAMENS

Épreuves terminales écrites et/ou orales

MASTER

Droit privé

Droit Civil et Judiciaire

Diplôme :

Mention :

Parcours :

Année : **2ème**

Semestre : **10**

Session : **1**

Date	Matière	Modalité	Horaire de convocation	Horaire des épreuves	Enseignant responsable	Salle	Matériel(s)/document(s) autorisés
27/03/2023	Pratique de la procédure civile 2	écrit 2h30	10h15	10h30-13h	Me Stéphane-Laurent Texier	C004	Code de procédure civile (non commenté) Code civil
28/03/2023	Procédure administrative contentieuse	prépra 15 mn oral 10 min	9h15	Ordre de passage transmis par mail aux étudiants	Mme Doisneau-Herry	C004 C005	Aucun
29/03/2023	Techniques oratoires contentieuses	oral de 10 min sans préparation	10h15	Ordre de passage transmis par mail aux étudiants	M. Benjamin Mathieu	B010	Aucun
29/03/2023	Règlement amiable des litiges	écrit 1h	15h45	16h-17h	Mme Marie-Daphné Perrin	B010	Aucun
30/03/2023	Voies d'exécution et procédures de distribution	oral 15 min	9h45	Ordre de passage transmis par mail aux étudiants	Mme Stéphanie Mauclair	C004	Aucun
	Stratégie de la rédaction d'actes	en attente de confirmation			Mme Isabelle Klespert		
	Contentieux de l'entreprise				Mme Garance Cattalano		Matière validée
	Contentieux fiscal				Mme Sabrina Le Normand		Matière neutralisée

IMPORTANT :

Ce calendrier tient lieu de convocation.

Tout candidat doit être en possession de sa carte d'étudiant lorsqu'il se présente à un examen.

L'accès à la salle d'examen sera interdit aux candidats inscrits à l'examen qui se présenteront après la communication des sujets.

Les étudiants se placeront selon les indications données par l'enseignant ou le surveillant.

Un contrôle des identités sera opéré avant l'épreuve

ATTENTION : Ce calendrier peut être modifié, consultez régulièrement les panneaux d'affichage

Calendrier accessible sur le site de la faculté : www.univ-orleans.fr/deg



Orléans, le 9 mars 2023

La responsable des services administratifs
de l'UFR Collegium Droit-Economie-Gestion

Mme Marion Chenevier